

Djihadistes français: de la trahison

Il y a peu de questions aussi délicates que celle du retour des djihadistes occidentaux dans leurs pays respectifs, et elle fait débat en France en particulier. Faut-il accepter qu'ils reviennent, et si oui, à quelles conditions ? Que faire de ceux qui se sont engagés dans une « guerre sainte » contre leur civilisation et leur pays, et qui aujourd'hui, espèrent souvent y revenir en étant traités comme des citoyens de plein droit. Même la question des enfants, aussi déchirante soit-elle, ne se laisse pas traiter en des termes simplement humanitaires, comme l'a finement posé Sonia Mabrouk dans son roman *Dans leur cœur sommeille la vengeance*, consacré aux lionceaux de Daech. Mais ce qui frappe, surtout, au-delà des questions prosaïques posées

par le retour des djihadistes, c'est la confusion intellectuelle qui l'entoure. Comment les considérer du point de vue de la communauté nationale ? C'est là que surgit un terme que la philosophie politique contemporaine semble proscrire : la trahison. Nous avons une étrange difficulté à dire : ce sont des traîtres. Comme si ce terme heurtait la conscience contemporaine, qu'il était trop dur. Raymond Aron était le premier à convenir du flou qui entoure la notion de trahison, mais il ne la congédiait pas pour autant. Une philosophie politique incapable de la prendre au sérieux est une philosophie politique de temps de paix.

On a tendance à dissoudre la question de la trahison dans une forme de relativisme reconnaissant à chacun

de bonnes raisons à son engagement. Le djihadiste français ne trahirait que de notre point de vue. Du sien, il servirait une cause légitime justifiant le plus grand sacrifice, ce qui devrait presque nous pousser à le comprendre, voire à le respecter. C'est oublier que la nation n'est pas qu'une fiction historique mais qu'elle nous engage dans le monde et qu'on ne saurait se retourner contre elle en lui déclarant la guerre sans rompre radicalement avec elle, de manière irréversible.

Certes, après une guerre civile, il peut être nécessaire de rassembler des fils divisés, qui se sont accusés mutuellement de trahison pendant un temps. C'est le rôle d'un grand réconciliateur, capable de réparer la pire des fractures, celle du corps politique. Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ici. Nous sommes devant de vrais renégats, qui se sont rendus coupables de félonie. Cette déloyauté absolue n'entre pas dans les catégories ordinaires du droit. Quel que soit le traitement qu'on leur réserve, on ne saurait les considérer comme des citoyens parmi d'autres. Il y a des limites à l'humanitarisme sénile. Un juridisme extrême condamne à l'impolitique. Leur geste implique un traitement d'exception qui ne relève pas de l'évidence. Quand elle est possible, la déchéance de nationalité devrait au moins aller de soi.

On ne saurait se laisser bluffer non plus par cette mauvaise blague en forme de théorie de psychologique populaire qu'est la déradicalisation. La déradicalisation postule que l'homme parti faire le djihad est un dérangé, troublé psychiquement, et non pas, tout simplement, un ennemi qui a consciemment décidé de s'enrôler dans une « guerre sainte ». On s'imagine qu'il suffirait de trouver les bons arguments, et les bons mots, pour qu'au

terme d'une thérapie modératrice, il réintègre la communauté nationale. Ici, le djihadiste est victimisé. Justin Trudeau, au Canada, a même laissé entendre que les ex-djihadistes repentis pouvaient servir d'exemple à leurs concitoyens, pour les dissuader de basculer dans le terrorisme. Au mieux, cela relève du comique involontaire.

Ce qui surgit en fin d'analyse, c'est la question de la nation, qu'on ne saurait plus enfermer dans une définition strictement juridique, seule censée correspondre aux « valeurs républicaines ». Quoi qu'on en dise, la nation n'est pas qu'une construction formelle. Elle a une part charnelle, affective, qui engage le cœur et l'âme. Mais rappeler cela fait désormais scandale. On est en droit de se demander si les djihadistes n'étaient pas que des Français entre guillemets, jouissant de droits qu'ils n'ont jamais équilibrés avec quelques devoirs, qu'ils n'ont jamais aimés non plus. Leur cas n'est-il pas symptomatique d'une décomposition identitaire grave ? Ces hommes auraient-ils senti monter en eux la vocation au djihad s'ils avaient vécu dans un environnement culturel cultivant une représentation du monde qui lui est favorable ?

Dès lors, la question des djihadistes français qui après leur aventure syrienne, espèrent revenir chez eux, et trouvent des alliés pour les soutenir, révèle surtout l'impuissance politique et intellectuelle des nations occidentales, et leur difficulté à comprendre leur basculement dans des temps tragiques.

Mathieu Bock-Côté sera l'invité des Grandes Rencontres du Figaro Salle Gaveau à Paris le 15 avril. Réservations : 01 70 37 31 70 ou www.lefigaro.fr/recontres.

ENTRE GUILLEMETS

evene.fr

rt du grand historien Jules Michelet.



Michelet, préface de *Histoire de France*

Ma vie fut en ce livre, elle a passé en lui. Il a été mon seul événement

LYSE
ine Chayet
t@lefigaro.fr

Le bruit, plus qu'une nuisance, un problème de santé publique

Stress, sommeil perturbé, atteintes auditives, fatigue, mais aussi baisse des capacités d'apprentissage et troubles cardio-vasculaires... Les effets nocifs du bruit sur la santé sont aujourd'hui bien démontrés par la littérature scientifique. En octobre 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a sonné l'alerte en faisant du bruit « un risque environnemental majeur pour la santé physique et mentale » en Europe. Pourtant, les pouvoirs publics n'en ont pas fait une priorité. Sommée par une directive européenne de 2002 d'élaborer tous les cinq ans des plans de prévention des nuisances sonores dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, la France a déjà reçu deux mises en demeure en raison de son inaction.

Le rapport publié hier par Bruitparif, association dont la mission est de mesurer et cartographier les nuisances sonores en Île-de-France, vient rappeler l'acuité de cet enjeu. Selon ce document dévoilé par *Le Monde*, 90 % des habitants de la région - soit plus de 9 millions de personnes - sont exposés dans la journée à des niveaux sonores supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS (plus strictes que les seuils réglementaires français). Le coût économique induit est estimé à 5,4 milliards d'euros par an par les chercheurs.

La circulation routière est la principale responsable de ces nuisances. L'Île-de-France a un réseau de 40 000 km de routes, dont plus de 1 000 km d'autoroutes et voies rapides. En comparaison, les trafics aérien

et ferroviaire gênent un nombre plus restreint de riverains, mais ils ont un impact sanitaire individuel beaucoup plus élevé en raison de la succession des pics sonores qu'ils génèrent. La nuit, le bruit des transports diminue. Mais 87 % de la population francilienne vit tout de même dans un logement exposé à un niveau de nuisances extérieures dépassant l'un des objectifs nocturnes fixés par l'OMS.

Géographiquement, le phénomène se concentre essentiellement dans le Grand Paris. Les zones où sont implantés des aéroports, autour d'Orly, de Roissy et du Bourget, comptent aussi

Le grand public, qui a longtemps considéré le bruit comme un simple inconfort, commence à prendre conscience de sa nocivité

une forte proportion de riverains surexposés à des nuisances sonores. Vient ensuite la ville de Versailles, qui subit le bruit du trafic routier.

« Le bruit est bien plus qu'une simple atteinte à la qualité de vie. Il est désormais considéré comme la deuxième cause de morbidité environnementale, derrière la pollution atmosphérique », souligne Fanny Mietlicki, la directrice de Bruitparif. C'est aussi un facteur de renforcement des inégalités, comme le montre le rapport, les populations les plus exposées étant généralement les plus défavorisées.

Mais ces nuisances restent sous-estimées par les pouvoirs publics, qui renâclent à intégrer la lutte contre le bruit dans leur politique d'aménagement du territoire.

Des mesures concrètes peuvent être prises, leur rappellent les auteurs du rapport. Certaines supposent des investissements lourds (poser un revêtement acoustique sur les routes très fréquentées, construire des murs antibruit), d'autres demandent de l'imagination (planter des arbres et des végétaux pour limiter la diffusion du bruit) ou de la volonté politique (réduire la vitesse de circulation dans les zones les plus denses, encourager les voitures et scooters électriques, éviter la construction de logements en zone bruyante)...

Cela ne se fera que sous la pression du grand public, qui a longtemps considéré la question du bruit comme un simple inconfort mais commence à prendre conscience de sa nocivité. Les trois quarts des habitants de la région se déclarent ainsi préoccupés par les nuisances sonores, et un Francilien sur quatre avoue avoir pensé à déménager à cause du bruit, selon un sondage. Ils sont aussi 41 % à en éprouver les effets sur leur propre santé, mentionnant la fatigue, l'irritabilité, le besoin de parler plus fort et les difficultés de concentration.

« Chacun peut agir à son niveau en réduisant son empreinte sonore, rappelle de son côté Jean-Louis Horvilleur, président du conseil scientifique de Bruitparif. Éviter de klaxonner, bien choisir son électroménager ou poser des tapis et des rideaux... Cela peut paraître mineur, mais nous avons tous une part de responsabilité - et donc un rôle à jouer pour limiter la pollution sonore. »

FIGARO VOX

... CRISE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

« La détérioration des relations entre Rome et Paris prend sa source dans la chute de Kadhafi en 2011 suite à l'intervention militaire franco-britannique », par Christophe Bouillaud, agrégé de science politique, professeur à l'IEP de Grenoble et spécialiste de la politique italienne.

... POLÉMIQUE

« Quand Donald Tusk promet "une place spéciale en enfer" aux promoteurs du Brexit, il révèle la faiblesse du projet européen », par Erwan Le Noan, essayiste et auteur de « La France des opportunités » (Les Belles Lettres, 2017).